

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 V. 287** Vœu relatif à la création d'une maison funéraire civile à Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Les cérémonies d'obsèques organisées par des citoyens athées ou pour des personnes décédées athées, à Paris, sont aujourd'hui impossibles si l'on souhaite respecter le principe de la laïcité ;

Or, bien que les personnes athées doivent être traitées de la même manière que les croyants, il n'existe aucun lieu à Paris pour accueillir ces cérémonies civiles pour les défunts, avec un rite et un maître de cérémonie ;

A Paris, 83 % des personnes qui décèdent sont inhumées (ou subissent une crémation) sans aucun rite civil ;

Pourtant, le rituel d'adieu à un proche est aussi indispensable à l'athée qu'au croyant pour permettre de commencer le travail de deuil ;

L'état civil relève des responsabilités des municipalités. A l'instar des mairies qui disposent d'une salle pour y célébrer un mariage civil ou un baptême républicain, de manière entièrement gratuite, la Ville de Paris devrait se doter d'une ou plusieurs maisons funéraires publiques, civiles et gratuites ;

Les rares lieux existants où une cérémonie civile peut s'accomplir sont excentrés, très onéreux, puisqu'ils font partie du « circuit » optionnel des entreprises de pompes funèbres privées ;

Les athées étant majoritaires dans le monde et à Paris, les personnes ne souhaitant pas intégrer d'aspect religieux lors des obsèques de leurs proches sont plus nombreuses qu'on ne le croit. Pourtant, par défaut,

des cérémonies sont fréquemment organisées dans des lieux religieux, contrevenant au parcours de vie et aux convictions de la personne décédée athée. Or, le respect des convictions des athées est aussi important que le respect des convictions des croyants ;

Aussi, sur la proposition de M. Jacques BOUTAULT et des élu(e)s du Groupe Europe Ecologie, « Les Verts » et Apparentés,

Emet le vœu que :

Une étude de faisabilité soit menée pour que soit créée à Paris, une maison funéraire civile.